

## Changement de collectes à partir du 7 novembre 2022 !


L'Intercommunale Hygea met en place un système de collectes des déchets plus respectueux de l'environnement. Au programme : une collecte séparée des déchets résiduels et organiques, et des conteneurs pour les papiers et cartons.

### MONS ZONE 3 : Mons 3\*, Maisières, Nimy, Obourg, St-Denis

(Zone A = Mons 3, Maisières, Nimy – Zone B = Obourg, Saint-Denis)

### 5 grands modes de collecte :

1. Une collecte **hebdomadaire** séparée des déchets organiques (déchets alimentaires) via un sac de 20 L.
2. Une collecte des déchets résiduels **tous les 15 jours** via un nouveau sac de 25 ou 50 L.
3. Des points d'apport volontaire (pour les déchets résiduels) répartis sur l'entité. Ces derniers sont accessibles 7j/7 pour les citoyens qui ont préalablement acheté un badge d'ouverture payant (même prix que les sacs de déchets résiduels).
4. Une collecte **mensuelle** des papiers-cartons via un conteneur. Une collecte **tous les 15 jours** des papiers-cartons en vrac pour les résidences placées en dérogation (voir liste des rues concernées sur [www.hygea.be](http://www.hygea.be)).
5. Une collecte des PMC **tous les 15 jours** via le sac bleu (pas de changement).

	Dernière date de la collecte du schéma actuel de collectes	Dates pour le nouveau schéma de collectes	
		Novembre	Décembre
 <b>PMC</b>	24 octobre	7, 21	5, 19
 <b>Sac déchets organiques (max. 13 kg)</b>	-	7, 14, 21, 28	5, 12, 19, 26
<b>Zone A</b> Sac déchets résiduels (max. 13 kg)	31 octobre	7, 21	5, 19
<b>Zone B</b> Sac déchets résiduels (max. 13 kg)		14, 28	12, 26
<b>Zone A</b> Papiers-cartons (en conteneur)	24 octobre	8	6
<b>Zone B</b> Papiers-cartons (en conteneur)		29	27
<b>Zone A</b> Papiers-cartons (vrac) (voir liste des rues concernées ci-dessous)		8, 22	6, 20
<b>Zone B</b> Papiers-cartons (vrac) (voir liste des rues concernées ci-dessous)		15, 29	13, 27

### La collecte des papiers-cartons en zone dérogatoire

Certaines rues sont placées **en zone dérogatoire** quand la configuration des lieux et/ou la densité d'habitat ne permet pas la collecte des papiers-cartons dans des conteneurs placés en voirie. Ces rues sont collectées tous les 15 jours en vrac.

Nimy	Mons 3
Soleil (Résidence du)	Bruxelles (Chaussée de)
Viaducs (Rue des)	Joyeuse Entrée (Avenue)
Maisières	Procession (Chemin de la)
Grande (Rue) (de la rue des Viaducs jusqu'au cimetière, du n° 3 au 185 et du 2 au 208)	(de la chaussée de Bruxelles à la rue de la Faïencerie, du n° 3 au 29 et du 24 au 30)
	Victor Maistriau (Avenue)

**\*Les rues reprises dans Mons 3 sont les suivantes :**

Balasse (Cit�)	Green Park (1 <sup>re</sup> rue)	Oasis (Chemin de l')
Balasse (Impasse)	Green Park (2 <sup>e</sup> rue)	Paul Verlaine (Rue)
Bruxelles (Chauss�e de)	Green Park (3 <sup>e</sup> rue)	Pont d'Haine (Chemin du)
Canon (Chemin du)	Green Park	Poterie (Chemin de la)
C�cile Douard (Clos)	Henri Dunant (Rue)	Pourcelet (Rue du)
Champs de Mars (Avenue du)	J. Goffin (Rue)	Procession (Chemin de la)
Champs de Mars (Chemin du)	Joyeuse Entr�e (Avenue de la)	Progr�s (Rue du)
Charon (Rue)	Jules Cornet (Rue)	Quatri�me Middlesex (Avenue du)
Chasse Cambier	Justice (Chemin de la)	Sainte-Appoline (Rue)
Ch�ne aux Haies (Chemin du)	L�on Navez (Rue)	Saint-Lazare (Rue de)
Dr�ve du Proph�te	Limite (Rue de la)	Saint-Macair (Clos)
Du 23 Ao�t (Avenue)	Malaquin (Sentier)	Strasbourg (Rue de)
�glise (Sentier de l')	Marcel Stievenart (Rue)	Tir (Avenue du)
Erbeleu (Chemin d')	Massart (Rue)	Tuileries (Clos des)
�tangs (Chemin des)	Masure (Chemin de la)	Verlaine (Square)
Evariste Mantannus (Clos)	Mon Plaisir (Rue)	Victor Maistriau (Avenue)
Fa�encerie (Rue de la)	Moulin (Voie du)	Vieux Chemin de Binche (de la route d'Obourg � la rue de l'�galit�)
Flache (Rue de la)	Navez (Impasse)	Viviers (Clos des)
Fontaine � l'Aulnoye (Chemin de la)	Nestor Nicaise (Clos)	